

CONSEIL(S) DE PERFECTIONNEMENT DU DEPARTEMENT LLCER

Rappel règlementaire : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (Articles 5 et 11 et annexe)
Vu les statuts de l'Université Savoie Mont Blanc

Objectifs et missions

- de veiller à l'existence d'un socle de compétences commun à tous les parcours-types d'une même mention et de passerelles en application de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- de veiller à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours-type de formation soit en accord avec les objectifs de la formation ;
- d'analyser les résultats des enquêtes d'évaluation des formations et des enseignements par les usagers ; ces résultats leur sont transmis dans le respect de la charte de l'évaluation des enseignements de l'USMB ;
- d'analyser les résultats des enquêtes sur le devenir des usagers ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans l'évaluation des contenus et des modalités de formation au regard des objectifs attendus en termes de connaissances, de compétences et d'aptitudes ;
- de proposer des évolutions des contenus, des modalités pédagogiques, des dispositifs d'aide à la réussite et des modalités d'évaluation des connaissances sur la base de ces analyses ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans la définition de la politique de stages ;
- de faire des propositions sur la place de la recherche et de l'international ;
- de contribuer à l'établissement des référentiels de compétences, des fiches RNCP et des annexes descriptives aux diplômes.

Formation(s) concernée(s)

La granularité retenue est la mention – Cochez la (ou les) case qui correspond au périmètre du Conseil de perfectionnement.

X Licence mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (parcours anglais/parcours italien/parcours espagnol/parcours anglais-italien/parcours anglais-espagnol)

X Master mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (parcours études transfrontalières)

Composition

Les Conseils de perfectionnement sont constitués d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, et de représentants du monde socioprofessionnel dont la proportion est comprise entre le quart et la moitié de l'ensemble de ses membres.

Des représentants des étudiant-es sont invités à participer à tout ou partie des travaux des Conseils de perfectionnement.

Chaque Conseil de perfectionnement propose en son sein un Président parmi les représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des professionnels extérieurs. Cette proposition est validée par le Conseil de composante.

Mise en place du Conseil de perfectionnement : année universitaire 2016-2017 Mise à jour 2018-2019

NOM PRENOM	QUALITE
PERSONNELS INTERNES	PERSONNELS INTERNES
Ruiz Jean-Marie	Président du Conseil de perfectionnement
Roche Myriam	Enseignant-chercheur
Maigron Maryline	Enseignant-chercheur
Perotto Anne-Lise	Enseignant-chercheur
TOTAL : 4	TOTAL : 4
REPRESENTANT-ES MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL	REPRESENTANT-ES MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL
Gonduin Daniel	Directeur technique, Entreprise Adelink
Quef, Sylvie	Professeure des écoles, Ecole de Laval (38)
Dumaz, Fanny	Professeure certifiée d'anglais, collège Pierre et Marie Curie, Montmélian
Gall, Loïc	Professeur agrégé d'espagnol, Lycée Monge, Chambéry
TOTAL : 4	TOTAL : 4
INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S	INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S
Bertille Triboulet	L3 anglais-espagnol

Organisation

Chaque Conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an à la demande de son Président qui arrête l'ordre du jour en accord avec le ou les responsables des formations concernées. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et des documents de séance, est adressée aux membres du Conseil de perfectionnement une semaine avant la tenue de la réunion. Chaque

membre du Conseil de perfectionnement peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'un point particulier qu'il souhaite voir traiter.

Chaque Conseil de perfectionnement peut également se réunir à la demande de 30 % de ses membres. Il est alors convoqué dans le mois qui suit la date de la demande.

Un compte rendu de chacune des réunions du Conseil de perfectionnement est adressé à tous ses membres. Une copie est transmise aux directions du département et de composante qui en assurent la diffusion, ainsi qu'au secrétariat de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique.

La commission de la formation et de la vie universitaire dresse un bilan annuel du fonctionnement des Conseils de perfectionnement en vue de participer à la diffusion des bonnes pratiques qui auront été identifiées.

La mise à jour du Conseil de perfectionnement

(Licence mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (parcours anglais/parcours italien/parcours espagnol/parcours anglais-italien/parcours anglais-espagnol)) et du Master mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (parcours études transfrontalières)) est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'UFR plénier du 7 février 2019

Pascal Bouvier
Directeur UFR LLSH

Le Directeur,

Pascal BOUVIER